

A

(N° 248.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1849.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1850 ⁽¹⁾

Rapport fait par M. VEYDT, au nom de la section centrale ⁽²⁾, sur le vœu émis par plusieurs sections de différer l'examen de ce budget jusqu'au commencement de la prochaine session.

MESSIEURS,

La section centrale s'est réunie, hier, pour prendre connaissance des résolutions adoptées, dans les sections, au sujet du budget des voies et moyens pour l'exercice 1850.

M. le président de la Chambre ayant appris qu'on était assez généralement d'avis de ne point s'occuper à présent de l'examen de ce budget, s'est entendu avec les présidents des sections pour convoquer celles-ci et leur demander de vouloir s'expliquer sur ce point.

Toutes les sections ont été convoquées ; mais peu de membres s'y sont trouvés présents.

Voici le résumé de leurs résolutions :

La première section ne s'est pas arrêtée à la question d'ajournement, qui avait été agitée d'abord ; elle a procédé à l'examen du budget et l'a terminé. Cinq membres étaient présents.

(1) Budget, n° 155.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. DE RENESSE, VAN DEN BRANDEN DE REETH, VEYDT, TOUSSAINT, A. VANDENPERREBOOM et ROUSSELLE.

La seconde, qui ne comptait que trois membres, a été d'avis qu'il convenait de reculer la discussion du budget des voies et moyens, jusqu'après le vote des principales lois financières qui s'y rattachent.

La troisième, à l'unanimité de ses six membres, a pensé qu'il était opportun d'en remettre l'examen pour s'en occuper immédiatement après la rentrée des Chambres.

La quatrième, qui avait réuni cinq membres, a émis l'avis qu'il y a lieu de différer cet examen jusqu'après le vote de tous les budgets des dépenses.

Les cinquième et sixième sections, l'une comptant trois membres présents et l'autre six, se sont également prononcées pour la remise de toute délibération sur le budget des voies et moyens, la sixième fixant l'époque au commencement de la session prochaine.

Toutes ont donné à leurs rapporteurs la mission d'appuyer fortement leur demande d'ajournement, qu'elles motivent par des considérations puisées dans l'impossibilité reconnue de régler, en ce moment, tous les budgets des dépenses, notamment le budget de la Guerre qu'on est convenu de réserver et le budget des Travaux Publics, qui a été déposé par le Gouvernement, mais n'a pas encore été imprimé ni distribué; dans la difficulté d'apprécier, en parfaite connaissance de cause, le montant probable de plusieurs recettes importantes, tant à cause de l'époque peu avancée de l'exercice actuel, qui a servi de base aux calculs, que par suite des lois nouvelles d'impôt, qui sont en discussion. Des sections ont aussi fait valoir que, pour se prononcer sur le budget des voies et moyens, elles ont besoin de connaître la situation du trésor, qui n'est arrêtée annuellement qu'à la date du 1^{er} septembre; qu'il serait à désirer que la Chambre se prescrivît pour règle de faire toujours précéder le vote de tous les budgets des dépenses; qu'il conviendrait d'autant plus d'en agir ainsi, qu'on se formerait généralement une idée plus exacte, plus complète de la nécessité de nouvelles mesures financières, dont la discussion serait alors abordée et suivie dans le but d'arriver plus sûrement à un résultat définitif. Enfin une section, se plaçant au point de vue politique, a exprimé l'opinion qu'après avoir voté, il y a cinq mois, un budget des voies et moyens, il convenait d'attendre quelques mois encore avant d'en voter un second, afin d'être à même d'apprécier d'autant mieux la marche du Cabinet.

En section centrale, plusieurs de ces motifs ont été reproduits et développés.

Un de ses membres a proposé l'ajournement de l'examen du budget des voies et moyens pour 1850, jusqu'après le vote de tous les budgets des dépenses, ce qui, à cause de la réserve relative au budget de la guerre, implique le renvoi à la session 1849-1850.

Selon ce membre, on ne parviendra à assurer l'exécution de la loi sur la comptabilité de l'État, en ce qui concerne le vote de tous les budgets avant l'ouverture de l'exercice auxquels ils appartiennent, qu'en admettant une époque de transition, qui serait de deux années. Autrement voter deux budgets dans une session restera

chose impossible. Il cite à l'appui de son opinion la discussion qui eut lieu sur les art. 1 et 2 de la loi de comptabilité.

Supposant que la Chambre voudra arrêter, avant de se séparer, tous les budgets des dépenses, à l'exception du budget de la Guerre et peut-être du budget des Travaux Publics, qu'il serait cependant bien désirable de régler aussi, il fait valoir l'avance que l'on aura, à la session prochaine, ce qui facilitera beaucoup l'examen et le vote de tous les budgets de 1851, avant sa clôture. Les premiers mois de la session seraient consacrés à la discussion des lois financières, qui ont été présentées par le Gouvernement et qui constituent des éléments pour le budget des voies et moyens.

Cette manière de voir est partagée par d'autres membres. C'est se faire illusion que d'envisager comme possible, à l'époque actuelle de la session, le vote du budget des voies et moyens de 1850 et la discussion efficace des questions financières qu'on a entendu y rattacher. Mais on peut terminer presque tous les budgets des dépenses. Ainsi se réaliserait le vœu, si souvent émis et que la quatrième section s'est rappelé en se prononçant pour l'ajournement, de constater d'abord la nécessité de toutes les dépenses inscrites au budget et de chercher ensuite les moyens les plus convenables pour y pourvoir.

A ce sujet, un membre a fait observer que cette marche, qu'il ne veut pas combattre, a cependant l'inconvénient de reporter la discussion du budget des voies et moyens au commencement des sessions législatives, lorsque le vote de l'adresse et de lois souvent urgentes absorbent les premières semaines. L'expérience d'un grand nombre d'années a prouvé qu'une discussion approfondie du budget le plus important devient alors tout à fait impossible.

M. le Ministre des Finances a été prié de se rendre au sein de la section centrale.

Informé de ce qui s'était passé dans les sections, M. le Ministre a déclaré que, mettant de côté ses convenances personnelles, il est de son devoir d'insister sur la nécessité de discuter et de voter tous les budgets de 1850, dont la Chambre est saisie, à l'exception du budget de la guerre, qui est une question réservée; que le budget des travaux publics peut être distribué sans retard; que cette discussion, avant la fin de la session est nécessaire pour sortir enfin de la situation anormale et reconnue fâcheuse par tout le monde; que cette nécessité existe surtout pour le budget des voies et moyens qu'il ne faudrait pas tarder d'aborder, parce qu'il tient en suspens des questions graves, des questions d'impôts nouveaux, sur lesquelles il importe que les Chambres se prononcent. Suivant lui, il faut fortifier et améliorer la situation financière du pays par des ressources nouvelles, indépendamment de toutes les économies qui peuvent être réalisées. Cette nécessité est démontrée au Gouvernement; il s'efforcera de faire partager ses convictions par les Chambres et elles décideront ensuite. Tant que cette discussion n'aura pas eu lieu, on n'arrivera à rien; la situation provisoire se prolongera et en se prolongeant, elle deviendra plus fautive et plus difficile.

Tel est le résumé des motifs sur lesquels M. le Ministre des Finances s'est appuyé pour demander une discussion des budgets, avant que les Chambres ne se séparent

Après l'avoir entendu, la section centrale est revenue à la proposition de l'un de ses membres, qui tend à remettre la discussion, en sections, du budget des voies et moyens de 1850, à l'ouverture de la session prochaine.

Des membres ont exprimé l'opinion que la section centrale ne doit pas prendre l'initiative de cette proposition; qu'il faut se borner à rendre compte de ce qui a eu lieu à ce sujet et laisser à la Chambre le soin de déterminer l'ordre de ses travaux.

La question ayant été mise aux voix, il y a eu partage, trois membres s'étant prononcés pour la proposition d'ajournement, émanant de la section centrale, et trois contre cette proposition. Le rapporteur de la quatrième section n'était pas présent.

Après ce vote, il ne restait d'autre parti à prendre qu'à consulter la Chambre sur l'incident.

Le Rapporteur,
VEYDT.

Le Président,
VERHAEGEN AÎNÉ.
